

L'assurance-voyage ; un must, pas un mythe !

Alors qu'on conçoit la nécessité d'avoir un passeport valide pour changer de territoire, qu'en est-il de l'assurance voyage ? Est-elle vraiment indispensable ? Sa pertinence n'est-elle pas exagérée par des assureurs de mauvais augure ? **SICOM** vous dresse une liste de quelques idées reçues sur l'assurance voyage qui peuvent vous rassurer sur son intérêt.

1. « Je peux toujours me décider à prendre une assurance sur place, à destination. Ce sera sans doute moins cher ! »

Souscrire sur place signifie souvent une couverture incomplète : (a) pas de protection pendant le voyage, (b) exclusions fréquentes pour les urgences, (c) délais d'attente avant activation, et (d) assistance limitée. Même si elle semble moins chère, une telle assurance peut coûter beaucoup plus en cas d'imprévu. Par ailleurs, beaucoup de pays exigent une assurance voyage valide comme condition d'obtention du visa.

2. « Ma carte bancaire me couvre déjà, inutile de prendre une assurance voyage. »

L'assurance voyage via votre carte bancaire est soumise à plusieurs limitations qu'il convient de bien clarifier avec l'enseigne émettrice. Dans tous les cas, elle sera moins complète que celle émise par un assureur spécialisé, qui est toujours mieux adaptée à vos besoins.

3. « Je ne serai à l'étranger que pour quelques jours. Pas besoin d'être aussi bien protégé ! »

Même un court séjour peut entraîner des frais imprévus (consultation médicale, perte de bagages, retard de vol). L'assurance voyage protège quel que soit le lieu et la durée du séjour.

4. « Je suis en bonne santé, je n'aurai pas besoin d'assurance voyage, et même si un problème survenait, je paierai sur place. »

Personne n'est à l'abri d'un accident, d'une intoxication alimentaire ou d'une chute. À l'étranger, toute urgence peut rapidement devenir très coûteuse. L'assurance voyage permet d'éviter une dépense lourde et assure une prise en charge rapide.

5. « Pourquoi souscrire à une assurance voyage ? Le pays hôte n'est-il pas obligé de s'occuper de moi si j'ai un problème de santé ? »

Oui et non ! Les soins d'urgence seront très certainement avancés, mais les autres factures qui restent à votre charge (ambulance, hospitalisation, médicaments, voire rapatriement) peuvent coûter très cher. Seule une assurance voyage vous garantit une prise en charge complète et une assistance adaptée.

6. « Mon voyage me coûte déjà ! A. J'opte pour une couverture pas chère, les garanties sont toujours les mêmes de toute façon... B. Je choisis LA couverture la plus chère, car elle me couvrira mieux... »

A. Les contrats « low-cost » couvrent souvent le strict minimum : plafonds de remboursement bas, exclusions multiples et absence de prestations. Évitez de mauvaises surprises et protégez réellement votre budget en cas d'imprévu.

B. Un prix élevé n'est pas toujours gage de meilleure protection. Ce qui compte, ce sont les garanties réelles adaptées à votre profil et à votre destination. À vous de définir vos besoins et de comparer les offres du marché.

7. « Ma liste d'activités pendant mes vacances ne comporte pas de sport à risque, donc pas besoin d'une assurance voyage trop étendue. »

Même un séjour « tranquille » peut réserver des imprévus, et les touristes doivent payer, parfois au tarif « visiteur », beaucoup plus élevé. Bien se protéger évite que des situations pas forcément catastrophiques prennent des proportions importantes.

8. « J'ai déjà une couverture Santé. Elle me couvrira à l'étranger. »

Faux. Même si vous bénéficiez de soins pouvant être prodigués à l'étranger si vous le souhaitez, cette couverture répond à des critères spécifiques et ne vous rembourse généralement pas lors d'un déplacement hors du pays pour le loisir ou les affaires.

9. « Ça y est ! J'ai pris une excellente assurance voyage et TOUT sera pris en compte si j'ai un pépin. »

Sachez que même les assurances voyage les plus complètes ont leurs limites. C'est essentiel de poser des questions à votre assureur, de lire les conditions générales du contrat pour connaître les limites et exclusions applicables. Certaines situations, telles que (a) les maladies préexistantes non déclarées, (b) les voyages dans des zones à risque, (c) les comportements à risque, (d) incidents ou accidents liés à une négligence personnelle, entre autres, sont exclues du contrat et dans certains cas, requièrent une extension spécifique.

10. « Présenter les pires scénarios, c'est après tout le rôle des assureurs ! »

Les aléas du voyage sont réels et coûtent cher aux voyageurs, qui pensent parfois que le rôle de l'assureur est de faire peur pour capitaliser dessus. Pensez plutôt à l'assurance voyage comme à une mise en sécurité financière : une dépense utile, souvent raisonnable, pour une paix d'esprit qui, elle, n'a pas de prix !

Ne laissez pas les imprévus gâcher votre voyage. **SICOM**, à travers son Assurance-Voyage et les conseils que donnent ses chargés à la clientèle, vous propose une protection complète adaptée à votre séjour, une assistance 24/7 et la tranquillité d'esprit pour

profiter pleinement de vos séjours à l'étranger. Souscrivez dès aujourd'hui et voyagez en toute sérénité !

Bon voyage !